PAIEMENT PRÉAUTORISÉ
POUR LE PAIEMENT DE MES FACTURES TRIMESTRIELLES D'EAU ET D'ÉGOUT

1. Coordonnées du client (imprimer clairement)

Nom:

Numéro de compte: ☐☐☐☐☐☐ – ☐☐☐☐☐☐☐☐

Emplacement:

Numéro de téléphone:

2. Renseignements sur le compte bancaire

Institution financière (IF):

Numéro de compte de l'IF: ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Numéro de transit de l'IF: ☐☐☐☐☐

Numéro de l'IF: ☐☐☐

Adresse de l'IF:

3. Détails du débit préautorisé (DPA)

J'autorise la Ville de Dieppe à tirer des effets sur mon compte bancaire auprès de mon institution financière, pour le paiement de mes factures trimestrielles d'eau et d'égout. Ledit paiement se fera le 15e jour du mois suivant la date de la facture (clients résidentiels) et se fera le 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre (clients industriels, commerciaux et institutionnels).

Ces services sont pour utilisation (cocher une mention): ◯ personnelle ◯ d'affaires

Signature du titulaire du compte

Signature du titulaire conjoint du compte (s'il y a lieu)

Nom (en caractères d'imprimerie)

Nom (en caractères d'imprimerie)

Date

Date

Cette autorisation peut être révoquée à n'importe quel moment par un avis écrit à la Ville de Dieppe. Cet avis doit être reçu au moins 30 jours ouvrable avant la date prévue du prochain débit.

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou n'est pas compatible avec le présent accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours ou vos droits d'annuler un accord de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez cdnpay.ca

Ville de Dieppe
333, avenue Acadie, Dieppe N.-B. E1A 1G9
Tél. 506.877.7900 • Téléc. 506.877.7910 • Courriel: finance@dieppe.ca

Les renseignements personnels sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* aux fins de traitement de la demande. Les questions relatives à la collecte des renseignements personnels peuvent être transmises au secrétaire municipal, 333, avenue Acadie, Dieppe, Nouveau-Brunswick, E1A 1G9, 506.877.7900.

108FIN01.17